



CLASSIFICATION

Le 16 Décembre 2013



Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication Cgt

Compétence = Salaire

DELEGUE SYNDICAL
CENTRAL C.G.T.
Eric SYLARD
D.S.C. Adjoint
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE
Jean-Franisco MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD

CENTRE
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Jamil GHEZAL
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC
Frédéric FERNANDEZ

LORRAINE CHAMPAGNE
ARDENNES
Gérard CHARPY

MAUREPAS
Alexandre RAMON

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE
Mourad BOUCENNA
Alain FOUCHARD

PROVENCE ALPES
François PIROLI

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT

La négociation de la classification des personnels administratifs JCDecaux a débuté le 11 décembre 2013.

Au cours de cette première réunion, la Direction a remis aux Organisations Syndicales un état succinct des intitulés de poste et des salaires de base pour les 382 salariés administratifs concernés.

Afin de pouvoir classer les différents métiers administratifs, nous demandons la communication des fiches de poste pour l'ensemble des administratifs ainsi que les grilles de salaire mises à jour. La Direction répond que des compléments d'information sont en cours d'élaboration.

En 2004, la convention collective a défini un processus d'analyse des emplois permettant leur classement dans une nouvelle hiérarchie professionnelle. La catégorie et le niveau sont déterminés par rapport à des caractéristiques, des points clés et un niveau de formation, sans occulter l'un de ces 3 critères au détriment des autres.

Alors que nous souhaitons appliquer ce processus de classification dans le respect du droit en vigueur, la Direction souhaite s'en affranchir au prétexte que ce texte serait obsolète.

Manifestement, la Direction ne souhaite pas appliquer la convention collective afin de ne pas reconnaître les diplômes ou leur équivalence dans l'entreprise. Cela revient à nier les compétences des administratifs.

Le DRH prétend que les diplômés ne veulent plus rien dire et affirme :

- ✓ « le bac+2 n'a plus la même valeur qu'il y a dix ans. »
- ✓ « le marché de l'emploi actuel fait que le BTS n'a plus de valeur. »

En conséquence, nous réclamons la construction réelle de classifications adossées à une grille de salaires permettant la reconnaissance des compétences de chacun à sa juste valeur. Alors, un accord sera possible.

A suivre !